

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication : 22/12/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-13-7-3

Séance du jeudi 15 décembre 2011

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR, FECHT ET RIED 2010-2013 SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MEDIATHEQUES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU La délibération du Conseil Général n°CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-2 du 07 décembre 2010 relative au budget de la Médiathèque Départementale,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 14 novembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer une opération retenue dans le Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013 et d'attribuer à la Ville de Colmar, la subvention pour un montant total de 1 310 000 € pour la création d'une médiathèque.
- ❖ Le montant nécessaire sera prélevé sur le crédit inscrit sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département pour la création et l'extension de bibliothèques, à savoir Programme D232, Imputation 204-313-20414-2412-025.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER